



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0736

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention du 12 février 2007

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0736

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention du 12 février 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création d'entreprise est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Cette politique en faveur de la création et de la reprise d'entreprises a pour objectif de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, en proposant sur l'ensemble de l'agglomération une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour atteindre cet objectif, et donc répondre aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de création d'entreprise sur l'agglomération se sont engagés dans un travail important de professionnalisation, de coordination et de mise en réseau pour :

- consolider l'intervention de chacun et garantir une offre de service de proximité qualifiée avant la création juridique,
- assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées par un suivi post création,
- renforcer l'accompagnement des projets innovants ou à potentiel de développement,
- accentuer le développement international du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], porteur de rayonnement et d'attractivité économiques.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur de cette démarche globale, de même qu'elle en assure la promotion générale et qu'elle propose une intervention financière en appui des dispositifs existants.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. En effet, on constate que seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et cautions), jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est sur ce segment particulier de la création d'entreprise individuelle et de son financement que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Rhône développement initiative (RDI), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], représentant sur l'agglomération de France initiative et de France active, structure labellisée L_VE en septembre 2007.

La présentation de l'activité de Rhône développement initiative (RDI)

Rhône développement initiative (RDI) est une association qui délivre un financement et un accompagnement aux porteurs de projet de l'agglomération qui éprouvent des difficultés pour accéder au crédit bancaire traditionnel et dont le besoin de capitalisation est compris entre 15 000 et 200 000 €.

Les projets adressés sont majoritairement des projets de commerce, service à la personne ou de petit artisanat. Ils concernent des créations comme des reprises d'entreprises existantes.

RDI intervient en attribuant des prêts d'honneur destinés à conforter l'apport personnel du créateur et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires.

Son action est complémentaire à celle de :

- l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) qui délivre un service similaire à des publics en insertion et pour des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 000 €,
- du Réseau entreprendre Rhône (RER), qui s'adresse à des projets présentant une innovation et un besoin en capitalisation plus important.

Le bilan des actions réalisées pour l'année 2008

a) - Le financement des porteurs de projet

Sur l'année 2008, RDI a accueilli 687 porteurs de projet et a informé 409 porteurs de projet dans le cadre de 24 réunions collectives.

38 comités d'engagement se sont réunis et ont étudié 147 dossiers (+ 20 % par rapport à 2007). Le taux de transformation est de 93 % (84 % en 2007).

Parmi les dossiers retenus pour financement :

- 49 % sont relatifs à une reprise d'entreprise,
- 43 % sont créés par des femmes.

A fin 2008, l'activité TPE est en augmentation de 20 % sur la Communauté urbaine depuis 2007 :

- nombre de prêts d'honneur accordés : 127,
- montant des prêts d'honneur accordés : 826 750 €,
- montant des prêts bancaires : 4 794 066 €,
- montant du prêt d'honneur moyen : 6 510 €,
- effet levier : 5,8.

b) - L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

RDI participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation et aux groupes de travail initiés dans ce cadre (labellisation qualité en septembre 2007). Elle contribue à la base de données commune LVE PRO.

RDI est partenaire de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère qui a ouvert le 4 juin 2007 et y assure une permanence hebdomadaire.

Enfin, lors du Salon des Entrepreneurs 2008, RDI a assuré une présence permanente sur le stand [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de promouvoir le dispositif et d'orienter les porteurs de projet.

Les perspectives 2009

En 2009, RDI entend continuer la progression de son activité aux très petites entreprises (TPE), avec comme objectif d'accorder 140 prêts d'honneur en 2009 et d'augmenter de 20 % les autres outils financiers (soit 25 garanties sur emprunt bancaire).

Pour cela, les actions suivantes sont proposées :

a) - Renforcer l'équipe création/reprise d'entreprise et les partenariats

Renforcement de l'équipe par le recrutement d'un chargé de mission et d'une assistante administrative afin d'assurer le développement de l'activité prévue.

La croissance de l'activité repose également sur un travail de proximité avec l'ensemble des partenaires notamment du réseau L_VE afin qu'ils puissent sensibiliser au plus tôt les créateurs au financement de leur projet et devenir prescripteurs auprès de RDI.

b) - Renforcer l'action de suivi post création

L'activité de RDI s'accompagnera d'un renforcement du suivi post création, gage de la pérennité des entreprises financées. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- un suivi individuel administratif (remboursement du prêt d'honneur) et d'activité : mise en place de tableaux de bord, intermédiation bancaire, etc.,

- un suivi collectif sur les mêmes problématiques de suivi de l'activité : depuis 2008, RDI organise pour cela des ateliers thématiques,

- le parrainage de créateurs qui constitue une intervention privilégiée des plateformes. Il consiste en un appui méthodologique personnalisé apporté à un porteur de projet par un chef ou un cadre d'entreprise. Le parrain a pour rôle d'apporter, par ses compétences et son expérience, un coaching pendant les premières années de l'entreprise. A ce jour, RDI dispose d'un vivier de 20 parrains bénévoles, qui assurent, pour certains, une mission de parrainage auprès de plusieurs chefs d'entreprise.

c) - Développer de nouveaux outils financiers en phase avec les besoins des créateurs

RDI, affilié au réseau France Active, souhaite proposer un nouvel outil pour faciliter l'accès au bail commercial pour les créateurs d'entreprise. Cet outil est une contre garantie sur le dépôt de caution d'un loyer réalisé auprès d'un établissement bancaire (Facil'Bail).

RDI souhaite compléter son intervention en création par un nouvel outil financier pour le primo-développement. Cet outil permettrait d'intervenir auprès des créateurs en phase de développement (nouvel investissement, recrutement de salariés et difficulté à accéder à un nouveau prêt bancaire pour faire face à ces besoins) qui auraient déjà été soutenus en phase de démarrage par RDI.

d) - Actions développées dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

- contribution à la réflexion sur la professionnalisation du label et à son maintien sur le long terme,
- alimentation de la base de données commune,
- développement de la coordination avec prescripteurs sociaux du dispositif (Pôle emploi, Maison de l'emploi et de la formation, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Direction départementale du travail, Conseil général),
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action de RDI au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 75 000 € pour le programme d'actions 2009 de RDI.

Budget prévisionnel 2009 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	5 952	fonds social européen (FSE)	20 000
services extérieurs	44 631	collectivités locales	173 000
autres services extérieurs	42 074	<i>dont Communauté urbaine</i>	75 000
impôts et taxes	11 045	Etat	23 000
charges de personnel	263 677	chambre de métiers	1 500
dotations amortissements	6 888	chambre de commerce de Lyon	3 000
		autres ressources	153 767
total	374 267	total	374 267

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention du 12 février 2007 à passer entre la Communauté urbaine et l'association Rhône développement initiative portant sur le versement d'une subvention d'un montant de 75 000 € pour son programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant n° 2.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757, selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 60 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification à l'association,
- 20 %, soit 15 000 € sur appel de fonds et suite à la transmission d'un rapport intermédiaire en octobre 2009 concernant l'exécution du programme d'actions et du budget de l'année.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.